



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAP(19001)

ACTE D'ENGAGEMENT

Maintenance corrective des émetteurs-récepteurs analogiques et des installations de radiocommunications associées, au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille et du service Nautisme et Plongée de la Direction de la Mer.

Numéro de la consultation : 2022_19001_0019

Procédure de passation : MAPA BOAMP

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur	3
1.3 Informations comptables et financières	3
1.4 Code CPV.....	3
Article 2 - CONTRACTANT(S)	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer	6
Article 3 - OBJET	7
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	7
4.1 Forme du prix	7
4.2 Montant	7
4.3 Sous traitance	8
Article 5 - AVANCE.....	8
Article 6 - DUREE.....	9
Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES	9
Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	9
Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT	9
Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	10
Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE	10
Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE	11

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante :

MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Services.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Marseille

Hôtel de ville

Quai du port

13 233 MARSEILLE cedex 20

Direction :

Direction Générale Adjointe « de la ville Protégée » (DGAP)

Service : Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille

Représentant légal du pouvoir adjudicateur : Monsieur le maire de la ville de Marseille

Délégation donnée à : Monsieur Yannick Ohanessian, Adjoint au maire de Marseille, en charge de la tranquillité publique, de la prévention, du Bataillon de marins-pompiers et de la sécurité.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur le commandant du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Service responsable de l'exécution du marché :

Ville de Marseille

Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille

9, Boulevard de Strasbourg

13 233 Marseille Cedex 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Fonctionnement

1.4 Code CPV

CPV principal : 50333100-9 – Services de réparation et d'entretien des émetteurs radio.

CPV complémentaire : 31711110-7 – Émetteurs-récepteurs.

DGAP (19001) / ACTE D'ENGAGEMENT

Maintenance corrective des émetteurs-récepteurs analogiques et des installations de radiocommunications associées, au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille et du service Nautisme et Plongée de la Direction de la Mer.

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Situation juridique* : * (Cocher la case correspondant à la situation)	<input type="checkbox"/> Agissant pour mon compte Ou Agissant pour le compte d'une société, détenant la forme juridique suivante* : <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SAS <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : * (la forme juridique cochée doit correspondre à celle mentionnée au Kbis de la société)
N° Siret de l'établissement	
Raison sociale * : * (même dénomination que celle figurant sur le Kbis)	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Code APE :	
N° TVA intracommunautaire (pour les candidats européens sans établissement en France) :	

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : MANDATAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

Tél :

Fax :

Courriel :

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

Tél :

Fax :

Courriel :

- 3ème co-contractant :
Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom* de :
Etablissement bancaire (libellé en toutes lettres):
Adresse :
Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé :.....
IBAN
BIC

(*)Même dénomination sociale que celle portée sur le KBIS, le RIB et à l'article 2.1 ci-dessus.

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de

fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Maintenance corrective des émetteurs-récepteurs analogiques et des installations de radiocommunications associées, au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille et du service Nautisme et Plongée de la Direction de la Mer.

- Poste 1 : réparation des émetteurs-récepteurs analogiques en atelier ;
- Poste 2 : réparation des émetteurs-récepteurs et des installations de radiocommunications associées sur un site du BMPM.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix unitaires en euros HT.

4.2 Montant

Pendant la durée de validité du marché, les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites annuelles suivantes :

- montant minimum annuel en euros HT : **10 000,00 € HT**
- montant maximum annuel en euros HT : **50 000,00 € HT**

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché. Les bons de commande émis en fin de marché ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus d'**un (1) mois**, après la date d'expiration du marché.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans :

- l'article 1 de l'annexe 1 du présent document ;
- les extraits catalogue ou barèmes de prix publics joints à tout diagnostic de panne, portant sur des pièces de rechange et/ou accessoires non prévues à l'article 1 de l'annexe 1 de l'AE, et auxquels sont appliqués le(s) taux de remise contractualisé(s) à l'article 3 de l'annexe 1 de l'AE.

Les prix du marché résultent de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires contractualisés.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant).

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres : € HT

En chiffres : € TTC

En lettres :

.....
Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € HT :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....
Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Je note que le marché ne comporte pas d'avance.

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit : Le marché est conclu pour une période initiale **d'un (1) an** à compter de la date de notification du marché.

Le marché est reconductible par période **d'un (1) an**, dans la limite de **trois (3) reconductions**.

En application de l'article R2112-4 du Code de la commande publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction. La reconduction du marché se fera de manière **tacite**.

En cas de décision de non reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception **au plus tard un (1) mois** avant la fin de la durée de validité du marché.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : **quatre (4) mois**.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP en tant que documents contractuels, j'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

L'annexe au présent document est la suivante :

- annexe 1 : "offre".

À, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire
Signature du candidat, précédée des nom,
prénom et qualité du signataire
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À Marseille, le

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick Ohanessian,
Adjoint au Maire, en charge de la tranquillité publique,
De la prévention, du Bataillon de Marins-Pompiers et de la sécurité

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

À, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DGAP (19001)
A l'attention de : chef du service finances-marchés publics
Bataillon de marins-pompiers de Marseille
9, Boulevard de Strasbourg
13233 Marseille Cedex 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :
La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
.....
La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
.....
et devant être exécutée par en qualité de
A Marseille, le
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la consultation :

Prestations concernées :

Désignation de l'entreprise :

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet

N° compte Clé :

IBAN

BIC

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number)